

Le petit bulletin des écoles de BEAUTHEIL-SAINTS



Les équipes pédagogiques

Les horaires des écoles et du transport

Les démarches et inscription pour l'école et la cantine

Les services Périscolaire et Accueil de Loisirs

Mairie de BEAUTHEIL-SAINTS – 24 Grande rue

01.64.03.17.14

Ouverture le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30

Le Samedi de 9h00 à 11h30

LE MOT DE L'ADJOINTE CHARGÉE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Chers parents,

La fin d'année scolaire 2022-2023 a été marquée par deux départs à la retraite sur l'école de Saints. Celui de Madame Vol, directrice et celui de Chantal Prieur, ATSEM. L'école a donc eu le plaisir d'accueillir Madame Delphine Lagniez en tant que directrice d'école et Sylvie Rouillard en tant qu'ATSEM pour cette nouvelle rentrée scolaire.

Une 5^{ème} classe s'est ouverte sur l'école de Beautheil, celle à côté du préau. Cet été, les agents communaux ont repeint la classe qui en avait bien besoin et nous avons acheté du mobilier et un vidéoprojecteur afin de recevoir les enfants dans de bonnes conditions. Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Alexandra Schimmich dans cette nouvelle classe.

Comme chaque année, je vous fais part des investissements, des travaux et réalisations effectués sur les deux écoles :

- Le dortoir des maternelles et la cuisine de la cantine de Saints ont été repeints par nos agents communaux cet été.
- Des nouvelles fenêtres et volets roulants solaires ont été installés dans la classe de Mme Légalle, le couloir des maternelles ainsi que dans le dortoir aux vacances de la Toussaint.
- Une porte en PVC a été remplacée dans la 5^{ème} classe de l'école de Beautheil aux vacances de la Toussaint.
- Des barrières de sécurité fixes viennent d'être posées devant l'école de Beautheil et les travaux d'enrobés sur la place viennent de se terminer laissant une belle place de l'église.
- La fibre optique devrait arriver dans l'année dans les deux écoles.

Même si l'année scolaire est déjà bien avancée car ce petit bulletin arrive toujours un peu tard dans l'année scolaire, le temps d'avoir les photos de chacun, je tiens à souhaiter à tous les écoliers, enseignants, parents d'élèves et personnel communal, une belle année scolaire 2023/2024.

Madame Agathe Maury

Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires



LE MOT DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE DE BEAUTHEIL

Cette année nous avons ouvert une nouvelle classe, nous permettant d'accueillir 107 élèves. L'équipe pédagogique est donc passée de quatre à cinq membres :

Mme Robic, CE1 (23 élèves)

Mme Mourait, CE2 (21 élèves)

Mme Schimmich, double niveau CE2/CM2 (16 élèves)

M. Bonnard (directeur), CM1 (27 élèves), Mme Luciani faisant le complément de service le lundi

Mme Foucard, CM2 (20 élèves)

Mme Robbens sera notre service civique cette année. Elle nous apportera de l'aide pédagogique en intervenant dans chaque classe en complément des enseignants ou en travaillant avec des petits groupes d'élèves.

Durant cette année nous porterons plus d'attention sur la pratique artistique en faisant appel à une céramiste qui interviendra en janvier et février 2024 ou encore par l'intervention d'une professeure de danse.

L'environnement sera également au centre de notre attention en mettant en place plusieurs actions pédagogiques : animations du SMITOM, gestion d'un composteur, création d'une fresque sur le thème de l'environnement, mise en place et gestion d'un potager pédagogique, développement de l'opération « École fleurie », accueil et partenariat avec le lycée agricole de la Bretonnière etc...

En décembre, l'école offrira aux élèves un délicieux spectacle de Noël.

Un voyage scolaire est en projet pour emmener tous les cm1 et les cm2 en Vendée en juin 2024.

Les membres de l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Beauthail se tiennent à la disposition des parents pour tout sujet relatif à la scolarité de leur(s) enfant(s).

Bonne année scolaire à tous !



LE MOT DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE DE SAINTS

L'école primaire de Saints a été heureuse d'accueillir à cette rentrée 119 élèves, répartis comme suit sur 5 classes :

8 PS et 17 MS dans la classe de Mme Légalle et Mme Sylvie Rouillard ATSEM

9 PS et 16 MS dans la classe de Mme Brouxel et Mme Cathy Boulanger ATSEM

25 GS dans la classe de Mme Villa et Mme Estelle Rouchet ATSEM

9 GS et 13 CP dans la classe de Mme Aziza

23 CP dans la classe de Mme Lagniez qui a succédé à Mme Vol à la Direction de l'école (jeudi jour de décharge).

L'équipe pédagogique des enseignantes et des ATSEM est renforcée par Mme Costa et Mme Chevrement les AESH des élèves à besoins particuliers. Un contrat de service civique est également à pourvoir sur l'école. Les conditions d'accueil et d'encadrement des enfants dans leurs apprentissages seront ainsi améliorées.

Cette année, l'école a adhéré au programme PHARE (plan de lutte contre le harcèlement scolaire). Dans le cadre des actions de prévention adaptées à l'école maternelle, les enfants participeront à un Escape Game sur le thème des émotions la journée du 9 novembre (journée d'action nationale).

Dans le cadre de la démarche nationale « Notre école faisons là ensemble », l'équipe pédagogique a déposé un projet d'aménagement des cours et une demande de financement à la DASEN. Les aménagements au sol ont pour objectifs de :

- Offrir aux élèves des espaces d'activité motrices ludiques sur les temps de récréation
- Rendre les élèves actifs dans leurs apprentissages fondamentaux en utilisant davantage la mobilité corporelle

Comme chaque année, les élèves pourront emprunter un livre de la bibliothèque municipale le lundi grâce au bénévolat de Mme Marchal que nous remercions.

Dans le cadre de son projet d'école, l'école a également mis en place une convention d'intervention avec l'Association « Lire et faire lire » qui animera des ateliers dans chaque classe.

Les enfants auront le plaisir de préparer des cartes de Noël pour les aînés de la commune et se réjouiront devant un spectacle de Noël le 21 décembre, à l'école. D'autres projets encore sont en cours d'étude dans les classes. Tous nos remerciements aux parents très impliqués dans la fête des écoles, et évènement permettant de récolter les fonds qui servent à financer tous les projets pédagogiques destinés aux élèves.

L'équipe pédagogique sollicitera, tout au long de l'année, des parents pour accompagner les classes dans leurs activités ou sorties et vous remercie d'avance de votre disponibilité.

Bonne année scolaire à tous !

La directrice et son équipe.



LES PARENTS D'ELEVES ELUS 2023 / 2024

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs des écoles et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école.

Liste des parents d'élèves de SAINTS élus pour l'année scolaire

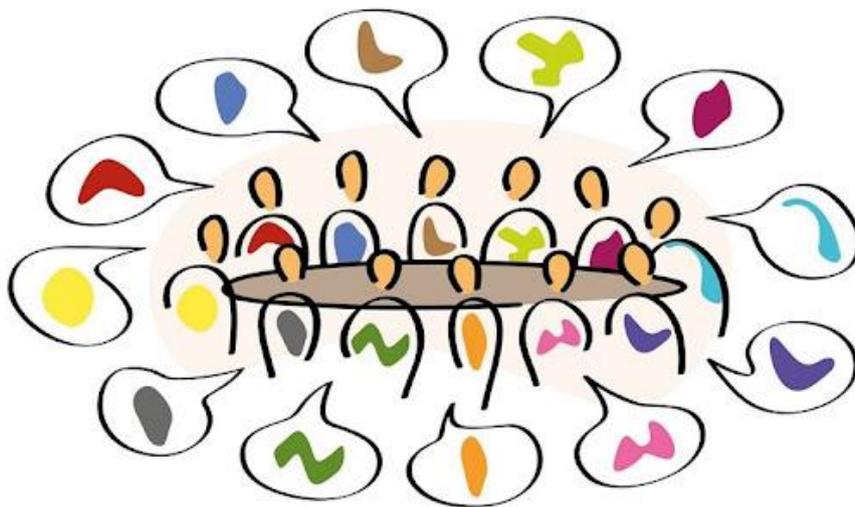
Mme RIEDLE
Mme RIVIERE
Mme JAQUET
Mme PACINO
Mme DELETAIN

Mr. DAHAN
Mr. RIVIERE
Mme MAUPAS
Mme GIRAUD
Mme GERZAGUET

Liste des parents d'élèves de BEAUTHEIL élus pour l'année scolaire

Mme DEFRACE
Mme MICHAU
Mme DIOUF
Mme CANDELISE

Mme BARBOLO
Mr. BOUCHE
Mme MAUPAS



HORAIRES DES ECOLES

Les portes des 2 écoles sont ouvertes **10 min avant** le début des cours.

SAINTS : 01.64.03.17.84

Horaires : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
Enseignement matin de 8h40 à 11h50
Pause méridienne de 11h55 à 13h10
Enseignement après-midi de 13h15 à 16h25

BEAUTHEIL : 01.64.65.87.62

Horaires : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
Enseignement matin de 09h05 à 12h05
Pause méridienne de 12h10 à 13h25
Enseignement après-midi de 13h30 à 16h40



HORAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

DEPART DE SAINTS	Matin	Soir	DEPART DE BEAUTHEIL	Matin	Soir
Arrêt école de SAINTS	8 H 52	16 H 30	Arrêt école de BEAUTHEIL	8 H 39	16 H 45
Arrêt LA GARENNE	8 H 56	16 H 33	Arrêt LA GARENNE	8 H 44	16 H 48
Arrêt école de BEAUTHEIL	9 H 00	16 H 36	Arrêt ECOLE DE SAINTS	8 H 48	16 H 50

TITRE DE TRANSPORT :

Vous devez vous procurer la carte de car de votre enfant sur le site : www.seine-et-marne.fr.

Sans carte, votre enfant ne pourra accéder au car pour des raisons d'assurance.

Dès réception, vous devez nous la transmettre directement en mairie de Beautheil-Saints. Pour des raisons d'assurance, l'enfant n'ayant pas sa carte dès la rentrée scolaire, ne sera pas accepté dans le car.

RAPPEL :

Le transport est assuré par la Société TRANSDEV de Coulommiers ; les cars transportent uniquement vos enfants scolarisés sur la commune de Beautheil-Saints.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Darche Gros au : 01.64.03.14.15 ou par mail : darchegros.coulommiers@transdev.fr

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de vos enfants jusqu'à la montée dans le car.

La prise en charge par une ATSEM ne se fait qu'à la montée du car, pendant le trajet et à la descente du car.

Seuls les enfants de maternelle sont accompagnés et récupérés à la montée et à la descente du car par une personne majeure autorisée.

Pour les autres enfants de primaire, ils sont sous la responsabilité des parents uniquement ; en cas de retard, nous ne garantissons pas leur garde.

Le transport est assuré tous les jours d'école sauf en cas d'intempéries, grèves ou cas de force majeure.

En cas d'absence du car pour grève ou intempérie, un accueil est fait dans chaque école pour les enfants dans les écoles de leur village respectif.

DISCIPLINE DANS LE CAR et aux abords des Arrêts :

En cas d'indiscipline, l'accompagnatrice peut faire un rappel oral des règles de sécurité, et intervient en cas de chahut important ou comportement dangereux des élèves.

Si le manque de discipline continue, elle le signalera au bureau de la mairie de Beautheil-Saints qui fera remonter l'information au Département.

C'est ce dernier qui engagera une sanction auprès de la famille.

Le respect des règles de sécurité est une obligation, aussi nous comptons sur vous, parents, pour le rappeler régulièrement à vos enfants.

Pour plus de détails, se reporter au CODE DE BONNE CONDUITE sur le site : www.seine-et-marne.fr : cadre de vie et transport

DEMARCHE / INSCRIPTION : ECOLE

Les Pré-inscriptions scolaires en cours d'année pour les nouveaux arrivants et à compter du mois d'avril pour les enfants de petite section (nés en 2021 pour la rentrée de septembre 2024) se font en MAIRIE DE BEAUTHEIL- SAINTS - 24 grande rue – Saints – 77120 BEAUTHEIL- SAINTS aux heures d'ouvertures.

PIECES À FOURNIR :

- L'original et la copie du Livret de Famille
- La copie du justificatif de domicile (quittance de loyer, Edf, eau ou gaz)
- En cas de divorce, le jugement pour la garde des enfants.

Suite à la pré-inscription en Mairie, les parents prennent rendez- vous avec le directeur (trice) de l'école de Saints ou l'école de Beauthel en fonction de sa classe.

► Le passage à la classe supérieure se fait automatiquement, il n'y a pas besoin de réinscription.



INSCRIPTIONS

DEMARCHE / INSCRIPTION / INFO : CANTINE

Inscription à la cantine :

Une fiche d'inscription est proposée aux familles souhaitant bénéficier du service de restauration scolaire (à retirer en mairie ou à demander par mail). Pensez à bien noter votre adresse e-mail, c'est elle qui permettra votre connexion au site de réservation des repas.

Règlement Intérieur de la cantine :

Le règlement intérieur est remis au moment de l'inscription cantine. Merci de le lire attentivement.

Réservation :

Les réservations à la restauration scolaire se font en ligne (24h/24 et 7jr/7), sur internet à partir d'un portail famille qui permettra également aux parents de payer les repas de leur(s) enfant(s) sur le lien suivant :

<https://beautheil-saints.argfamille.fr/app/login.php>

Bienvenue sur votre
portail ARG Famille



Mairie de Beautheil-Saints
Mairie de Beautheil-Saints
24 Grande Rue
77120 BEAUTHEIL-SAINTS
affairescolaires@beautheil-saints.fr

Rester connecté ?

[Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

Au moment de la réservation, la famille indique obligatoirement les jours pour lesquels elle souhaite que son enfant déjeune au restaurant scolaire. Cette information permet de définir le profil de réservation de l'enfant, et répond aux objectifs suivants :

- Connaître précisément le nombre de repas à servir
- Éviter le gaspillage de repas confectionnés non consommés.

Il sera possible de réserver à la semaine, au mois ou à l'année.

Le paiement étant effectué obligatoirement au moment de la réservation.

L'accès au portail Famille sera bloqué le jeudi matin à 10h pour la commande de repas de la semaine suivante, de manière à anticiper au mieux les présences à la cantine.

Paiement :

Le paiement des repas est effectué au moment de la réservation :

- Sur Internet : paiement en ligne par carte bancaire via le portail famille grâce au dispositif TIPI.
- Au bureau cantine de la mairie aux horaires de permanences prévus : par chèque bancaire ou en espèces (avec l'appoint)

En cas de repas consommé non réservé, un tarif pénalité de 2 euros sera appliqué.

Restauration collective :

La restauration collective est assurée par un prestataire : le groupe ELITE RESTAURATION de Joigny (Yonne).

Vous pouvez visualiser les Menus de vos enfants sur le site de la commune.





ALBUM PHOTO de BEAUTHEIL

« Les enseignants »

Mme BOIREL
Mme FOUCARD
Mme ROBIC
Mr BONNARD
Mme MOURAIT
Mme SCHIMMICH



« L'équipe du périscolaire »



De Gauche à droite :
Océane, Camille, Laurine,
Ghislaine et Laura

Adeline, Guillaume et
Nadège

« Les agents de service cantine »

Lydia, Janique, Laura, Adeline
Et Guillaume





ALBUM PHOTO de SAINTS

« Les enseignantes »



Mme AZIZA
Mme LAGNIEZ
Mme BROUXEL
Mme VILLA
Mme LEGALLE

« Les ATSEM »

Catherine BOULANGER
Estelle ROUCHET
Sylvie ROUILLARD



« Les agents de service cantine »



Ghislaine DEVILLIERS
Florence JACQUES
Patricia DUCHATEL

SERVICES PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Le périscolaire de Beautheil et l'accueil de loisirs de Saints sont gérés par une association de bénévoles : l'Association Familles Rurales de Beautheil. Afin que vos enfants soient bien entourés, l'association emploie 7 salariés toute l'année. Cette année, Mme Agathe Maury a laissé sa place de présidente de l'association à Mme Magalie Robbens. Une nouvelle équipe s'est constituée, vous pouvez consulter le nouveau bureau sur le site internet : <https://www.famillesrurales.org/beautheil/>

1- Service Périscolaire à Beautheil :

Il est ouvert exclusivement pendant les périodes scolaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 9 h00, le matin avant l'école et de 16h45 à 19h00, le soir après l'école.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans révolus scolarisés sur la commune de Beautheil - Saints.

Contact Périscolaire :

Directrice Périscolaire : Nadège DELAPORTE

Mail : periscobeautheil@gmail.com

Tél. 01.64.65.87.59 ou
06.80.31.63.08



Bâtiment du périscolaire

2- Service Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) à Saints :

Il est ouvert exclusivement pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Avril et Juillet) et les mercredis en période scolaire.

Il accueille tous les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

Horaires d'ouvertures :

- Les Mercredis : de 7 h 00 à 19 h 00 avec cantine et goûter inclus.
- Les Petites Vacances scolaires (Toussaint : 10 jours, Noël : Fermé, Février 10 jours, Printemps : 5 jours) : de 7h00 à 19 h 00 avec repas et goûter inclus.

- Les grandes vacances scolaires, en juillet uniquement : de 7 h 00 à 19 h 00 avec repas et goûter inclus.

La capacité de l'accueil de loisirs étant limité à 39 enfants, il est important d'anticiper l'inscription de vos/votre enfant(s).

Contact Accueil de loisirs :

Directrice : Nadège DELAPORTE

Mail : periscobeautheil@gmail.com

Tél. 01.64.75.41.64 ou 06.80.31.63.08



*Bâtiment de l'Accueil de
Loisirs*



**Association
de Beautheil**

Renseignement de l'Association :

Site : <http://www.famillesrurales.org/beautheil/>

Mail : famillesrurales.beautheil@yahoo.fr

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



Belle année scolaire à tous !